

Doische

INFOS

FÉVRIER 2022



Horaire de l'administration.....	3
Permanences.....	3
BEP.....	3
Etat civil.....	5
Fermeture des bureaux.....	5
Vente de bois de chauffage 2021.....	5
Le budget communal 2022.....	6
Enquête publique.....	9
Système Be-alert.....	10
Campagne de stérélisation.....	10
Fonds Social Chauffage.....	12
Auto-test Covid 19.....	13
Un permis vélo pour les jeunes.....	14
Les Rendez-vous du PCS !.....	15
La chronique des 10 villages.....	15

**La bonne résolution
pour démarrer cette
année ?**

Se faire vacciner !

**Prenez rendez-vous pour votre
dose de rappel (3ème dose).**

Prenez rendez-vous sur



je me vaccine.be



Wallonie



Enseignement secondaire général, technique et professionnel



Bienveillance Valorisation Persévérance

Inscriptions en première année

Du 14/02 au 25/02 et du 07/03 au 11/03
de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi
uniquement sur rendez-vous
au 071 / 66 61 61

Respect Confiance Responsabilisation

Ecole numérique - une pédagogie et une gestion utilisant
des outils à la pointe de la technologie

Choix des langues - choix entre anglais et
néerlandais dès la première année

Ecole des devoirs gratuite

Capsules vidéo de présentation de nos options
disponibles sur notre site web

Institut Notre-Dame

Rue de l'Eglise St-Philippe 10a - 5600 PHILIPPEVILLE
071/66 61 61 - www.ind-philippeville.be

Horaire de l'administration communale

La Maison communale est uniquement **accessible sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.**

Les permanences du samedi matin (**1^{er}, 3^e et 5^e du mois**) du Service de Population et de l'Etat civil sont également soumises à la prise de rendez-vous.

- **Veillez donc nous contacter au préalable au 082 21 47 20**
- **Port du masque obligatoire pour les visiteurs à partir de 6 ans (et pour les agents)**
- **Continuez à privilégier les contacts téléphoniques et électronique dans la mesure du possible**
- **Pour tout visiteur, utilisation obligatoire du gel désinfectant mis à disposition**

www.jemevaccine.be - www.respirer.be - www.info-coronavirus.be
Numéro vert info vaccination : 0800 45 019 - Info coronavirus : 0800 14 689

Permanences

BOURGMESTRE

Sur rendez-vous en téléphonant au **082 21 47 25** ou au **0486 38 39 92** ou encore par mail à pascal.jacquiez@doische.be

CPAS

Permanences de la Présidente Bénédicte Hamoir

Sur rendez-vous en téléphonant au 0479 36 50 90

Permanences sociales

Le **lundi et le vendredi de 9 h 00 à 11 h 00** et le **mercredi de 13 h 30 à 15 h 30**, Rue Martin Sandron
131 à 5680 Doische Tél. 082 69 90 49
Fax : 082 69 93 41

mail : info@cpasdoische.be.

Une permanence pension a lieu tous les **4^e jeudis du mois de 10 h 00 à 11 h 30 sur rendez-vous à prendre au numéro spécial pension 1765** à la Salle des Mariages à l'Administration communale.
Prochaine permanence le jeudi 24 février 2022.

Le Service social est accessible uniquement au numéro **082 69 90 49**

BEP

DÉCHETS ET COLLECTES

La collecte des déchets ménagers et organiques aura lieu **les jeudis 03, 10, 17 & 24 février 2022**. La collecte des papiers-cartons aura lieu **le vendredi 25 février 2022**. La collecte des PMC (sacs bleus) aura lieu **les mardis 08 & 22 février 2022**. Plus d'infos sur le tri des déchets, surfez sur www.bep-environnement.be.

PARC À CONTENEURS DE DOISCHE

Lundi : Fermé - Mardi au samedi : 9 h 00 à 17 h 00 - Dimanche et jours fériés : Fermé
Plus d'infos : 082 67 89 52 - 0471 87 43 18

Entretien/Réparation multimarque... avec un service indépendant spécialisé



GARAGE A-LEX-MOTOR

- Audi
- VW
- Seat
- Skoda
- Service pneumatique
- Montage équilibrage
- Géométrie 3D

Service de qualité à proximité

Rue Martin Sandron 1b - 5680 Doische
082 677 111 • 0475 754 181

Vidange BL Débouchage

0494 40 87 28  0495 24 47 20

 Vidange de fosses septiques
Inspection par caméra
Débouchage de canalisations
Nettoyage et vidange de citernes à eau

Entreprise agréée par la Région Wallonne

Maison L'Edelweiss

Maison de repos et de soins pour personnes valides, semi-valides, invalides, retraitées, convalescentes

Maison L'Edelweiss
17 Route de Viroin - 5680 Gimnée
082 67 83 71

maison.edelweiss17@gmail.com



 **LA FABRIQUE D'INFORMATIQUE**

Johany DARVILLE

Dépannage - Matériel - Installation
Assistance Internet & Réseau

Déplacement offert sur présentation de ce bon
* Valable une seule fois par domicile



Rue des Meuniers 27 - 5620 Morville
0497 17 79 89 - www.fabrique-informatique.be

 **Le Coup de Main**
+ DE 35 ANS D'EXPERIENCE!

DÉPANNAGE SOCIAL

- Nettoyage • Courses ménagères
- Travaux de peinture, tapisserie • Jardinage
- Autres petits travaux d'entretien

Tél. 071 66 78 24
Fax : 071 68 51 01

TITRES SERVICES Agrément n°01133

- Entretien de toute habitation à titre privé
- Coût horaire : 9€/heure
- 10 % de déduction fiscale

Tél. 071 68 50 66
E-mail : coupdemainasbl@gmail.com

Jean-Charles, Vanessa et Thomas sont à votre écoute Rue des religieuses 13 - 5600 PHILIPPEVILLE

VOTRE PUB ICI

0499 88 18 20

SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE

 **Grany Confort Médical**

Magasin Médical

Vente et Location Matériel Médical et Paramédical
082/678.537 - 0475/472.921 (7j/7)
ROMEDENNE
Rue de La Poste 1

Hygiène - Désinfection - Incontinence - Rhumato - Contention
Traumatologie - Bandagisterie - Aide à domicile - Mobilier
lits matelas - Matériel professionnel - Matériel de diagnostic - Vêtement adapté - Chaussure orthopédique - Semelle - Prothèse mammaire - Soins pédiatrie en Matériel professionnel
Large Matériel, Conseil d'une professionnelle de la Santé



Lu/Mar:14h-16h- Je:10h-17h-Ve:10h-14h et Me /Sa : sur RDV
Service de Soins à Domicile 24h/24h

Etat civil

DECES

TREVISAN Laurent à Romerée, le 05/12/2021 (Romerée).
CAVINA William à Matagne-la-Petite, le 04/12/2021 (Matagne-la-Petite).
GERIN Juliette à Yvoir (Godinne), le 21/12/2021 (Matagne-la-Grande).
BURNIAUX Louis à Gochenée, le 10/12/2021 (Gochenée).
DREZE Gérard à Dinant, le 17/12/2021 (Gimnée).
BRUYERE Jean à Liège, le 22/12/2021 (Matagne-la-Petite).

MARIAGE

Néant

NAISSANCE

BOUCHAT Anaël à Dinant, le 03/12/2021 (Doische).
BERTH Milo à Namur, le 08/12/2021 (Romerée).
GILLON Charlotte à Namur, le 10/12/2021 (Matagne-la-Grande).

Fermeture des bureaux et permanences

Les permanences « Population/État civil » auront lieu **les 05 & 19 février 2022**

Vente de bois de chauffage 2021 : Remise en vente des parts invendues le 10 décembre 2021



Le Collège Communal de Doische porte à la connaissance des intéressés qu'il procédera, en la salle des réunions à Doische, 114 rue Martin Sandron, **le 18 février 2022 à 10 heures** à l'ouverture des soumissions régulièrement parvenues pour la vente des parts de bois de chauffage invendues lors de la vente du 10 décembre 2021.

Les parts de bois de chauffage sont les suivantes :

- Division de Matagne-la-Grande, Lieudit «Boucheron» : Parts 2, 5, 6, 7, 8
- Division de Matagne-la-Petite Lieudit «Trou des Renards» : Part 53
- Division de Matagne-la-Petite Lieudit «Fombay» : Part 60
- Division de Vodelée-Gochenée, Lieudit «Grand Tienne et Large Pierre» : Part 1
- Division de Soulme, Lieudit «Vémont-Tienne de presle» : Parts 4 et 7

Conditions : faire offre à partir de 5 €/stère

Date limite de réception des offres : 18 février 2022 à 10 heures.

Les autres termes et conditions du Règlement de vente adoptés en séance du Conseil communal du 30 septembre 2021 restent d'application. **Le délai d'abattage est fixé au 30 avril 2022.**

Les soumissions pour toutes les parts reprises ci-dessus sont à envoyer par la poste à Monsieur le bourgmestre de Doische, de façon à lui parvenir **pour le 18 février 2022 à 10 heures au plus tard** cachet de la Poste faisant foi ou être remise de la main à la main à Mr le Bourgmestre ou au Directeur général le jour de l'ouverture et porteront obligatoirement la mention « **Vente de bois de Chauffage - 18 février 2022** ».

Pour tout renseignement et visite, veuillez contacter les agents forestiers suivants :

- Triage 1 : Monsieur AF Henry VICENZI - 0479 86 37 25
- Triage 2 : Monsieur AF Jean-Claude BUCHET - 0477 78 15 35
- Triage 3 : Monsieur AF Robert François - 0477 78 15 44
- Triage 4 : Monsieur AF Guy Delfosse - 0477 78 15 05.

Les plans et modèle de soumission sont disponibles au Service Patrimoine de l'Administration communale dont les coordonnées sont les suivantes :

 Emeline Paulet
 082 21 47 32
 emeline.paulet@doische.be

Le budget communal 2022 a été voté...

Directement héritée de l'ancienne comptabilité communale, la comptabilité budgétaire a comme outil central le budget. Celui-ci est constitué par la prévision de toutes les recettes et dépenses qui pourront être effectuées au cours d'un exercice financier qui correspond désormais à l'année civile. Le budget est préparé par le Collège communal, arrêté, lors d'un vote, par le Conseil communal, et sera, après approbation ou réformation par la tutelle, exécuté par le Collège.

Le Budget communal 2022 a été adopté à l'unanimité en séance du Conseil communal du 22 décembre 2021 et est en attente d'approbation par l'Autorité de tutelle.

Service Ordinaire

RECETTES		DEPENSES	
PRESTATIONS	838.546,24	PERSONNEL	2.366.184,65
TRANSFERTS	4.065.881,83	FONCTIONNEMENT	1.070.964,27
DETTES	23.536,53	TRANSFERTS	861.070,45
		DETTES	356.479,23
		PRELEVEMENTS	0,00
EXERCICE PROPRE	4.927.964,60	EXERCICE PROPRE	4.654.698,60
ANTERIEURS	214.495,63	ANTERIEURS	17.444,27
PRELEVEMENTS	0,00	PRELEVEMENTS	270.258,72
TOTAL GENERAL	5.142.460,23	TOTAL GENERAL	4.942.401,59
	RESULTAT EXERCICE PROPRE		
	+ 273.266,00 €		
	RESULTAT GLOBAL		
	+ 200.058,64 €		

Service Extraordinaire

Numéro de projet	Objet	Prévision de dépense	Montants prévus par fonds de réserve	Montants prévus par emprunts	Montants prévus par subsides
20190023	AMENAGEMENT DU GRAND BU	367.178,74	0,00	76.235,75	290.942,99
20190056	SUBVENTION EN MOBILITE ACTIVE - LIAISON PRE-RAVEL GIMNEE-ROMEDENNE	272.718,00	0,00	70.000,00	202.718,00
20200027	REFECTION DE CHEMINS AGRICOLES A MATAGNE-LA-PETITE - 1ERE PARTIE	300.000,00	0,00	120.000,00	180.000,00
20210017	CONSTRUCTION D'UN HANGAR	265.000,00	0,00	265.000,00	0,00
20210031	AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE REUNION A LA MAISON COMMUNALE	120.000,00	0,00	120.000,00	0,00
20210033	WALLONIE CYCLABLE 2020	25.000,00	25.000,00	0,00	0,00
20210040	UREBA EXCEPTIONNEL 2021 - RENOVATIONS DANS LES SALLES DE FETES DE VAUCELLES ET MATAGNE-LA-GRANDE	403.200,00	0,00	346.365,50	56.834,50
20220009	REFECTION D' UN MUR A LA RUE JONGUIE	35.000,00	35.000,00	0,00	0,00
20220010	SUBVENTION EXTRAORDINAIRE AU CPAS - TRAVAUX DE RENOVATION DES BUREAUX	57.500,00	0,00	57.500,00	0,00
20220011	CREATION D'UN PARC ARTISANAL - FRAIS DE REALISATION D'UNE ETUDE D'INCIDENCE	38.000,00	38.000,00	0,00	0,00
20220012	REPLACEMENT DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC (LED)	25.000,00	25.000,00	0,00	0,00

Numéro de projet	Objet	Prévision de dépense	Montants prévus par fonds de réserve	Montants prévus par emprunts	Montants prévus par subsides
20220013	FOURNITURE ET POSE D'UN MIRADOR POUR POINTS DE VUES	85.000,00	41.800,00	0,00	43.200,00
20220014	TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES DE MATAGNE-LA-GRANDE	100.000,00	0,00	87.000,00	13.000,00
20220015	AMENAGEMENT DE LA SECURITE ROUTIERE DANS L'ENTITE - 2022	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00
20220016	AMENAGEMENT DU PLEMONT	58.000,00	0,00	58.000,00	0,00
20220017	AMELIORATION DE LA BUVETTE DE LA BALLE PELOTE DE DOISCHE	20.000,00	20.000,00	0,00	0,00
20220018	ENTRETIEN DE VOIRIES DANS L'ENTITE 2022	25.000,00	25.000,00	0,00	0,00
20220019	ACHAT D'UN TERRAIN (MAMBOUR)	15.000,00	15.000,00	0,00	0,00
20220020	ACHAT D'UNE CAMIONNETTE TOLEE	38.000,00	38.000,00	0,00	0,00
20220021	ACHAT D'UNE REMORQUE POUR CHAPITEAU	24.000,00	24.000,00	0,00	0,00
20220022	ACHAT D'UNE REMORQUE FREINEE 2,5 T	5.500,00	5.500,00	0,00	0,00
20220023	ACHAT D'UNE GRUE MULTI-FONCTIONS	205.000,00	0,00	205.000,00	0,00
20220024	ACHAT DE TUYAUX	23.000,00	23.000,00	0,00	0,00

Numéro de projet	Objet	Prévision de dépense	Montants prévus par fonds de réserve	Montants prévus par emprunts	Montants prévus par subsides
20220025	REFECTION DE LA RUE DES JUIFS A MATAGNE-LA-GRANDE	105.000,00	0,00	105.000,00	0,00
20220026	ECHANGE DOISCHE CNE/TH. COLLART - TERRES AGRICOLES vs EXCEDENT DE VOIRIE	5.000,00	5.000,00	0,00	0,00
20220027	ECHANGE CLAEYS (acquisition terrains forestiers)	45.000,00	45.000,00	0,00	0,00
20220028	ISOLATION ACOUSTIQUE DE LA SALLE DE QUARANTE	6.000,00	6.000,00	0,00	0,00
20220029	ACQUISITION D'UN TERRAIN (PLEMONT)	7.000,00	7.000,00	0,00	0,00
20220030	ACHAT D'UN TERRAIN FORESTIER A VODELEE	5.000,00	5.000,00	0,00	0,00
20220031	AMENAGEMENT DE LA CLOTURE AU TERRAIN DE FOOT DE DOISCHE	5.000,00	5.000,00	0,00	0,00
20220032	ACQUISITION D'UN BAC MELANGEUR	12.000,00	12.000,00	0,00	0,00

Prévision du solde du fonds de réserve au 01/01 de l'année N	223.800,00			
Alimenté à partir de l'ordinaire vers le Fonds extraordinaire	270.258,72			
Alimenté à partir de l'extraordinaire	0,00			
Solde prévisionnel disponible	494.058,72			
<u>Dépenses</u>		<u>Fonds de réserve</u>	<u>Emprunts</u>	<u>Subsides</u>
2.790.855,46		494.058,72	1.510.101,25	786.695,49
Prévision du solde du fonds de réserve au 31/12 de l'année N		0,00		

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui traduit en chiffres

- **la vie courante de la commune (service ordinaire)** : l'ensemble des recettes et des dépenses qui se produisent une fois au moins au cours de chaque exercice financier et qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement réguliers, en ce compris le remboursement périodique de la dette ;
- **et la volonté politique de la majorité en place en matière d'investissements (service extraordinaire)** : l'ensemble des recettes et des dépenses qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou la conservation du patrimoine communal, à l'exclusion de son entretien courant; il comprend également les subsides et prêts consentis à ces mêmes fins, les participations et placements de fonds à plus d'un an, ainsi que les remboursements anticipés de la dette ; Ainsi, il y a des recettes de prestations (rétributions de services, ventes de biens meubles...), de transferts (dotations générales, taxes, subventions spécifiques...) et de dette (intérêts créditeurs) au service ordinaire, et des recettes de transferts (dotations spécifiques), d'investissements (ventes de biens immeubles...) et de dette (emprunts contractés en vue de financer un projet extraordinaire) au service extraordinaire.

Il y a des dépenses de personnel (traitements, pensions...), de fonctionnement (gestion courante de la commune, frais d'administration...), de transferts (subsides divers) et de dette (intérêts débiteurs...) au service ordinaire, et des dépenses de transferts (subsides octroyés par la commune en vue de financer des projets extraordinaires...), d'investissements (travaux, constructions, acquisitions d'immeubles...) et de dette (prises de participation, remboursements anticipés d'emprunts...) au service extraordinaire.

Le budget communal comprend l'estimation précise de toutes les recettes et de toutes les dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier. Dans le cycle comptable, le budget constitue le document financier initial et revêt donc à cet égard une importance particulière dans la vie communale.

Le budget présente les caractéristiques suivantes :

- c'est un **acte d'autorisation (base légale)** : par l'approbation du budget, le conseil communal mandate le collège pour engager les dépenses et réaliser les recettes prévues (prélever les impôts notamment). L'approbation d'un crédit budgétaire ne dégage toutefois pas les autorités communales de l'application des diverses législations et réglementations applicables à l'opération recouverte par ce crédit. Par exemple, en matière de marchés publics, la présence d'un article budgétaire de dépenses autorise la conclusion effective du marché mais n'exonère pas l'autorité compétente du respect de l'ensemble des étapes imposées par la réglementation sur les marchés publics.
- c'est un acte prévisionnel à portée économique (gestion financière): le budget estime et définit à l'avance des montants de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir, montants évalués au plus juste. De ce fait, il est un outil de gestion, tant prévisionnelle (au moment de l'établissement du budget) que comparative (lorsqu'on confronte le compte d'exercice avec le budget correspondant afin de dégager et d'expliquer les écarts)

- c'est un **acte politique (programme)** : le budget constitue une traduction, en termes financiers, des conceptions politiques de ses auteurs et décidé, in fine, par un corps élu démocratiquement ; il constitue la traduction financière des priorités de développement et de gestion que la majorité communale en place entend poursuivre au cours de l'exercice financier, le reflet des choix politiques tant au niveau des dépenses (que veut-on faire ?) qu'au niveau des recettes (comment va-t-on financer les dépenses ?).
- c'est un **acte juridique de la commune**, pleinement exécutoire dès qu'il a été approuvé par l'autorité de tutelle ; il a donc « force de loi » pour la commune.

Enquête Publique : Projet de Programme 2023-2027 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN)



A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.1 est soumis à enquête publique en vertu des articles D. 29 et suivants du Livre I du Code de l'Environnement.

Les autorités fédérales et régionales invitent la population à participer à l'enquête publique sur le Programme 2023-2027 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN). Ce programme vise à réduire l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur l'environnement et la santé publique, au travers d'actions variées (formation, sensibilisation, réglementation, accompagnement, études, etc.), s'adressant aussi bien aux professionnels (agriculture, secteurs verts, public et privé) qu'aux particuliers.

Date d'affichage de l'enquête : **06 janvier 2022**

Date d'ouverture de l'enquête : **17 janvier 2022**

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête :

Administration Communale de DOISCHE
114, rue Martin Sandron
5680 DOISCHE
le 21 mars 2022 à 12 heures

Les observations écrites peuvent être adressées à : **Collège Communal, 114, rue Martin Sandron à 5680 DOISCHE**

Chaque citoyen est invité à participer activement, via la plateforme en ligne, **<http://napan.monopinion.belgium.be>** à l'enquête publique coordonnée sur les ébauches d'actions.

Cette plateforme reprend les actions nationales, fédérales et régionales. Il est possible de filtrer par niveau de pouvoir.

Les documents (projet de PWRD et Rapport d'incidences environnementales) peuvent être consultés à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service sur rendez-vous, et le samedi matin de 9h à 12h à l'Administration Communale.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Mme Sabine COLLARD 082 21 47 35 ou Mme Isabelle LAURENT 082 21 47 34.

Les documents (projet de PWRP et Rapport d'incidences environnementales) sont accessibles sur le site internet : **<http://www.pwrp.be/enquetepublique>**

Tout tiers intéressé peut envoyer ses observations écrites (datées et signées sous peine de nullité) auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus et pour le 21 mars au plus tard (114 rue Martin Sandron 5680 Doische, sabine.collard@doische.be, isabelle.laurent@doische.be), ou à l'adresse suivante : **napan@health.fgov.be** ou par la poste au Dr Ir Vincent VAN BOL, SPF Santé Publique, Service Produits Pharmaceutiques et Fermentants, Avenue Galilée, 5/2 à 1210 BRUXELLES.

Les observations verbales sont recueillies à l'administration communale sur rendez-vous ou lors de la séance de clôture par les agents communaux délégués à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications relatives aux différents documents auprès du collège communal ou des agents communaux délégués à cet effet.

Système Be-Alert : Petit rappel

En situation d'urgence, une alerte rapide de la population est cruciale. Les sirènes d'antan peuvent toujours être efficaces dans certains cas mais elles peuvent aussi s'avérer insuffisantes. Prenons un exemple : Si un incendie éclate à l'école de mes enfants, j'aimerais être averti rapidement même si je suis loin, au travail...

Mieux vaut donc aujourd'hui multiplier les canaux d'information pour être certain de toucher un maximum de citoyens.

Comment vous inscrire ?

Grâce à cet outil performant et opérationnel 24h/7j, vous pourrez rapidement être alerté en situation d'urgence, et ce afin que vous puissiez adopter d'emblée les bons comportements.

Il est important de souligner que vos informations ne seront utilisées QUE pour une alerte en cas d'urgence. L'inscription, ainsi que la réception des messages d'alerte, sont sans frais pour les habitants de notre Commune.

Vous pouvez choisir d'être alerté par :

- message vocal sur votre téléphone fixe ou mobile
- SMS sur votre téléphone mobile
- message écrit par e-mail ou par fax

Pour vous inscrire, rien de plus simple !

Tapez <http://www.be-alert.be>, cliquez sur le bouton « Je m'inscris » en bas de la page. Et complétez ensuite vos coordonnées.

Quelques conseils utiles en cas de catastrophe

Vous devez être prêt à prendre soin de vous-même et de votre famille pendant au moins 72 heures.

En cas de catastrophe, les services de secours pourraient mettre un certain temps avant de pouvoir vous prêter main-forte. Mieux vaut donc prévoir de l'eau, de la nourriture, une lampe de poche à piles ou à manivelle ainsi qu'une trousse de secours familiale.

Celle-ci doit être facile à transporter dans un sac à dos, un sac de sport ou dans une valise à roulettes à portée de la main, dans un endroit accessible à tous. Tous les occupants de la maison doivent savoir où elle est rangée.

Plus d'infos ?

<http://be-alert.be>
<https://centredecrise.be>
<http://www.info-risques.be/fr>
<http://www.risquenucleaire.be>

Campagne de stérilisation des chats errants du 01 avril 2021 au 31 mars 2022



Vous avez déjà certainement tous croisé un chat errant sur le territoire communal.

Or, la prolifération incontrôlée des chats errants est autant un désagrément pour l'homme qu'une souffrance pour l'animal.

La seule solution pour éviter toute reproduction des

chats tient dans la stérilisation.

C'est ainsi qu'une convention a été conclue entre

la commune et la SPA Refuge du Beaussart, Chemin de Senzeille 1-2 à 5660 Boussu-en-Fagne (Tél. : 060 31 32 22 - Gsm : 0472 30 71 79) en vue de mettre en place une campagne de stérilisation des chats errants dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Ministre Céline Tellier, Ministre en charge du Bien-être animal.

La Commune ne peut malheureusement pas se permettre de payer du personnel pour gérer le processus de capture des chats, elle demande donc l'aide de tous les concitoyens désireux de faire un geste pour l'environnement et le bien-être animal.

Rôle des différentes parties

L'asbl « Refuge du Beaussart » s'engage à mettre

en oeuvre la campagne de stérilisation des chats errants proposée par le cabinet du Ministre du bien-être animal.

A chaque capture, l'asbl « Refuge du Beussart » devra compléter un formulaire d'accompagnement des chats errants. L'asbl « Refuge du Beussart » s'engage à limiter les captures aux seuls chats errants. L'asbl « Refuge du Beussart » veille à ce que le vétérinaire choisi pour participer à cette campagne respecte les conditions suivantes :

- Veiller, dans la mesure du possible, à ce que le chat présenté soit bien un chat errant ;
- Examiner l'animal pour déterminer si son état de santé apparent lui permet d'être stérilisé ;
- Opérer le chat ;
- Entailler l'oreille droite afin de distinguer les chats stérilisés des autres ;
- Assurer aux animaux opérés la garde et les traitements nécessaires aux conditions reprises ci-dessous :
- Stérilisation d'une femelle : 3 jours
- Castration d'un mâle : 1 à 2 jours
- Procéder à l'euthanasie du chat si son état de santé est gravement altéré
- Rétrocéder l'animal à l'asbl « Refuge du Beussart » afin que celle-ci puisse le remettre sur le territoire de sa capture ;

L'asbl « Refuge du Beussart » complètera le formulaire d'accompagnement des chats errants en concertation avec le vétérinaire qu'elle transmettra au Service Comptabilité de la Commune. L'asbl « Refuge du Beussart » s'engage à placer en chat-terie les chats dits « familiaux » en vue d'une adoption.

La Commune s'engage à :

- Verser à l'asbl « Refuge du Beussart » la somme correspondant à l'intervention du vétérinaire sur base du formulaire d'accompagnement des chats errants ;
- Informer la population de la mise en place de la campagne de stérilisation des chats errants sur le territoire de la commune.

En pratique, nous avons besoin de vous !

Plus d'infos ?

 Emeline Paulet
 082 21 47 32
 emeline.paulet@doische.be



DOMMUNE DE DOISCHE

Prête) pour l'aventure?

SCOUTS UNITÉ YOUKOLELE DE DOISCHE

Des jeux et histoires entre amis,

des découvertes et activités amusantes, de 5 à 18 ans!

Rejoins-nous!

Quand ? Le dimanche, de 08h30 à 12h30 (**Ouverture : 30 janvier 2022**)
Où ? Salle de Quarante, derrière la Maison communale
Combien ? 1,50 € par dimanche (goûter + boissons)

Contact
Sylvain Collard (Sajou)
0492/53.89.23 - scoutsdedoische@outlook.com

 **WFIS**
World Federation of Independent Scouts



« Être bénévole à Télé-Accueil, c'est prendre le temps d'écouter l'autre. »

Et si c'était vous ?
Nous recherchons des bénévoles prêts à s'engager.
www.tele-accueil.be

**Télé-Accueil**
@ chat 107

Secrétariat de Charleroi
071/47.50.34

 46 personnes ayant un handicap
 francophones

Fonds Social Chauffage : Informations importantes et nouveaux montants au 1^{er} septembre 2021



Le Fonds Social Chauffage aide depuis fin 2005 les ménages en difficultés financières en intervenant en partie dans le règlement de leur facture énergétique.

Tout habitant répondant aux conditions d'octroi et se chauffant au gasoil de chauffage, au pétrole lampant et

au propane en vrac peut faire appel à notre Fonds et ce, chaque année calendrier.

Sur quels combustibles porte l'intervention ?

L'intervention porte sur la facture payée pour l'achat d'un combustible domestique (gasoil de chauffage) à la pompe ou en vrac (dans l'optique de remplir une citerne à domicile), de pétrole lampant à la pompe et de gaz propane en vrac livré à domicile en grosses quantités (dans une citerne, pas en bonbonnes).

La livraison doit être faite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Qui a droit à cette intervention financière ?

- **Catégorie 1:** les personnes bénéficiaires d'une intervention majorée d'assurance soins de santé.

A noter que le montant des revenus annuels bruts imposable du ménage est **plafonné à 20.356,30 €, majoré de 3.768,51 € par personne à charge***. Dans les cas suivants, il n'y a pas lieu de faire une enquête sur les revenus:

- lorsque le ménage est composé d'une personne isolée (avec ou sans enfants à charge) bénéficiant du statut BIM ;
- lorsque l'ensemble du ménage est BIM.

- **Catégorie 2:** les personnes à revenu limité, c'est-à-dire les ménages dont le revenu annuel brut imposable est **inférieur ou égal à 20.356,30 €, majoré de 3.768,51 € par personne à charge***.

Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

- **Catégorie 3:** les personnes sur- endettées qui bénéficient d'une médiation de dettes confor-

mément à la loi du 12 juin 1991 relative au crédit à la consommation ou d'un règlement collectif de dettes en vertu des articles 1675/2 et suivant du Code judiciaire et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

- * Pour être considérée comme une personne à charge, les revenus nets doivent être **inférieurs à 3.380,00 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.**

A combien s'élève l'intervention ?

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie **entre 14 cents et 20 cents par litre** ; Ce montant dépend du prix facturé du combustible. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante.

Le Fonds intervient pour un maximum de **1500 litres par période de chauffe et par famille.**

Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds a prévu une intervention forfaitaire de 210 €. Un seul ticket suffit pour prétendre à l'allocation forfaitaire.

Comment réclamer cette intervention ?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune **dans les 60 jours suivant la livraison.**

Le CPAS vérifiera:

- si vous appartenez réellement à une des catégories précitées,
- si vous utilisez réellement un combustible de chauffage qui vous donne droit à une intervention,
- si l'adresse figurant sur la facture correspond à l'adresse de livraison et à l'adresse où vous résidez habituellement,
- si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Le CPAS vous demandera de présenter les documents suivants:

- Dans tous les cas, une copie de la facture ou du bon de livraison. Si vous habitez dans un

immeuble à plusieurs appartements, vous devez demander au propriétaire ou au gérant de l'immeuble une copie de la facture et une attestation avec mention du nombre d'appartements auquel se rapporte la facture.

- **Si vous faites partie de la catégorie 1:**
 - votre carte d'identité,
 - à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier avertissement extrait de rôle, la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente d'allocation sociale,...)
- **Si vous faites partie de la catégorie 2:**
 - votre carte d'identité,
 - à la demande du CPAS la preuve des revenus du ménage (le dernier extrait de rôle,

la dernière fiche de paie, l'attestation la plus récente de versement d'allocation sociale,...)

- **Si vous faites partie de la catégorie 3:**
 - la décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation émanant de la personne qui effectue la médiation des dettes.

Où trouver des informations complémentaires ?

- auprès de votre CPAS, rue Martin Sandron 131 à 5680 Doische ou au 082 69 90 49.
- sur le site **www.fondschauffage.be**
- au numéro gratuit 0800 909 29

Autotest Covid-19 : Comment le réaliser !

- Si vous avez des symptômes du coronavirus, NE contactez PAS votre médecin traitant, mais utilisez l'**outil d'auto-évaluation** (<https://sat.info-coronavirus.be/fr/formulaire/sat>). S'il apparaît via l'outil que vous avez besoin d'être testé, vous recevrez un code de test via cet outil. Vous pouvez l'utiliser pour prendre rendez-vous dans un centre de test, un laboratoire ou chez un pharmacien. Vous pouvez trouver la liste des pharmacies qui proposent des tests via **pharmacie.be**. Un autotest ne convient alors pas.

Attention : Les personnes à risque (par exemple, femmes enceintes, diabétiques, personnes immunodéprimées, souffrant d'un cancer, de maladies cardiaques ou pulmonaires) doivent quand même contacter un médecin en cas de symptômes.

- Un autotest n'est pas nécessaire si vous avez eu le COVID il y a moins de 3 mois (confirmé par un test PCR positif).
- Respectez toujours les mesures : gardez une distance de 1,5 m - pensez à l'hygiène des mains - respectez le nombre de contacts rapprochés - portez toujours un masque buccal quand vous ne savez pas garder vos distances - planifiez vos activités le plus possible à l'extérieur.
- Conservez toujours un autotest dans un endroit sombre à température ambiante, jamais dans un réfrigérateur ou un congélateur.
- Certaines des étapes reprises ci-dessous

peuvent varier en fonction de la marque ou du type de test que vous achetez. Lisez toujours la notice du test.

Préparer le test

1. Retirez la bandelette de l'emballage, et placez-la sur une surface propre et plane. À partir de ce moment, vous disposez de 30 minutes pour effectuer le test.
2. Préparez la capsule comprenant le liquide. Reportez-vous à la notice du test
3. Nettoyez votre nez, et lavez ou désinfectez vos mains.

Effectuer le test

4. Prenez le paquet contenant l'écouvillon, et ouvrez soigneusement ce paquet.
5. Introduisez de 2 à 4 cm le côté doux de cet écouvillon dans votre nez. Effectuez 10 mouvements circulaires. Cette sensation peut être gênante.
6. Placez le côté doux de l'écouvillon dans la capsule, et tournez dans le liquide durant 15 secondes. Laissez l'écouvillon 1 à 2 minutes dans le liquide.
7. Pressez le fond de la capsule contre l'écouvillon, retirez l'écouvillon de la capsule et jetez ce dernier à la poubelle.
8. Poussez le couvercle de la capsule pour le fermer.

9. Retournez la capsule, et déposez le liquide sur la bandelette de test. Lisez la notice de votre test pour savoir combien de gouttes vous devez déposer sur la bandelette.
10. Attendez 15 à 30 minutes pour lire votre résultat. Consultez la notice pour connaître le temps d'attente exact.

Comment lire les résultats ?

Résultat positif : Un petit trait apparaît à côté de la lettre « C », et également à côté de la lettre « T ».

Résultat négatif : Un petit trait apparaît à côté de la lettre « C », mais pas à côté de la lettre « T ».

Dans tous les autres cas, votre test n'est pas valable. Si aucun trait n'apparaît, ou seulement à côté de la lettre « T », cela signifie que votre test a échoué, et n'est pas valable. Dans ce cas, effectuez un deuxième test en utilisant un nouvel autotest.

Le résultat de votre autotest est positif ? Cela signifie que vous avez probablement le coronavirus.

Si le résultat de l'autotest est positif, NE contactez PAS votre médecin généraliste, mais allez immédiatement en isolation. Ensuite le résultat positif doit être corroboré par un test PCR effectué dans un centre de test. Pour cela, demandez un code d'activation par le biais du centre de contact en composant le numéro de téléphone suivant : **02 214 19 19**. Si ce résultat positif est confirmé par le centre de test, la procédure relative au traçage des contacts sera lancée. Vous devez **rester à l'intérieur** pendant au moins 10 jours.

Le résultat de votre autotest est négatif ? Cela signifie que vous n'êtes probablement pas contagieux pour le moment.

Vous ne devez pas vous placer en isolement. Attention : un autotest reste toujours un instantané et n'est pas 100% fiable. Dès lors si vous développez des symptômes, consultez toujours votre médecin. Continuez donc à respecter strictement les règles applicables.

Un permis vélo pour les jeunes et les ados !



Les avantages du vélo sont nombreux : il est bon pour la santé, améliore le bien-être physique et mental, bon pour l'environnement, simple à entretenir et économique, silencieux, ne produit pas de nuisances,

... C'est un formidable moyen de se déplacer.

Nous vous proposons avec **Mobil' Actif** une activité « Permis vélo » pour des jeunes de 10 à 15 ans pour apprendre le B.A.B.A. du code de la route, la prudence et la sécurité !

Durant quatre mercredis de mars à juin les jeunes pourront à travers différents modules, appréhender le code de la route, rouler sur une piste sécurisée et faire une sortie sur le terrain, le dernier jour un permis vélo sera distribué à chaque participant.

Les mercredis 16 mars, 20 avril, 11 mai, 1^{er} juin 2022 de 14h à 16h à la plaine des sports à Doische. Groupe de 12 à 15 jeunes maximum, ouvert aux enfants à besoins spécifiques.

Les jeunes peuvent prendre leur vélo, mais ne pas en avoir ne doit pas être un frein, possibilité de prêt de vélos.

Possibilités aussi de rester sur place entre l'école et l'activité (de 12h à 14h) et de reconduire les jeunes chez eux avec le Cohé'Bus (Sur réservation !)

Prérequis : Être capable de rouler à vélo sans stabilisateurs.

Un projet du PCS en collaboration avec Mobil'Actif de Mobilesem et les échevinats de la Mobilité et de la Jeunesse.

Plan de Cohésion Sociale – CPAS Doische - 0487 36 43 58 ou 082 69 90 49, coordination.pcs@cpasdoische.be



MOBILESEM.BE



Les Rendez-vous du PCS !

LES 15 ET 22 FÉVRIER



Bouger en toute sérénité !

Ateliers de prévention des chutes pour les aînés, les mardis **15 et 22 février 2022 de 14h à 16h** au Carmel de Matagne-la-Petite, activité animée par Cloé Minet, kinésithérapeute.

DES ATELIERS POUR : Garder une bonne qualité de vie, Prévenir le risque de chute, S'informer pour mieux agir, Travailler l'équilibre et bouger en toute sérénité Atelier gratuit, **inscription indispensable !**

SUR DEMANDE



Le Cohé'Bus de Doische ... « En voiture Simone » !

Les trajets le jeudi vers le marché hebdomadaire de Doische reprendront à partir du 15 mars 2022.

Mais le Cohé'Bus roule aussi pour des activités socioculturelles ! Soyez attentifs ! Si le petit logo jaune est apposé, il y a possibilité d'être véhiculé par le Cohé'Bus.

RESERVATION INDISPENSABLE au 0487 36 43 58



Service de livres à domicile

En collaboration avec le Bibliothèque de Doische, nous proposons aux personnes qui ont des difficultés à se déplacer de leur apporter des livres à domicile.

Un petit coup de fil et les bibliothécaires se feront un plaisir de vous conseiller l'un ou l'autre ouvrage que nous viendrons déposer chez vous !

Bibliothèque «Livre Choix», 082 67 90 27, bibliotheque@ccdoische.be



Vous avez envie de participer à une des activités ou permanences ci-dessus mais vous avez des soucis de mobilité ? Le Cohé'Bus peut vous y amener !

RESERVATION DU COHE'BUS INDISPENSABLE au 0487 36 43 58. On vous amène et on vous reconduit et c'est gratuit !

TOUS LES VENDREDIS



Le guichet fixe « Atouts Conseils » (sans rendez-vous)

Difficultés administratives, difficultés informatiques, un lieu et une date à retenir ! Une permanence du PCS avec la participation de bénévoles expérimentés a lieu au Foyer culturel de Doische **les vendredis de 9h30 à 11h30**, 124 rue Martin Sandron, 5680 Doische.

Soutien informatique les vendredis 11 et 25 février 2022. Ecrivain public les vendredis 4 et 18 février 2022

LES JEUDIS ET SAMEDIS



Rencontres au Potager Partagé

Pour rassembler les graines, planter l'ail et les oignons, ... organiser ensemble le plan de semis ... et surtout se rencontrer, échanger nos savoirs, nos savoir-faire et nos idées, construire quelque chose ensemble, Bienvenue à tous !

Nous vous proposons de se retrouver au Potager derrière la salle communale de Romerée pour préparer ensemble le printemps 2022 et trouver un nom à cet espace partagé !

Le jeudi 10 février et le samedi 26 février de 10h à 12h

CHAQUE MOIS



Le Repair Café

**NE JETEZ PLUS !
VENEZ AU REPAIR CAFE !**

Que faire d'une chaise au pied branlant, d'un grille-pain qui ne marche plus, d'un outil au manche cassé, d'un percolateur en panne, ...les jetez, sûrement pas ! Au Repair café de Doische des bénévoles expérimentés et passionnés essayeront de les réparer avec vous ! (Tv, radiateur électrique, percolateur, lampe, Vtech, aspirateur, ordinateurs...)

C'est gratuit, c'est convivial, on cherche des solutions, on discute, on boit un café...

Le jeudi 10 février de 16h à 18h30

Au Foyer Jean XXIII, Rue des Ruelles (derrière l'église) 5680 Doische

On vous attend, c'est ouvert à tous !

LA CHRONIQUE DES 10 VILLAGES



PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS DU CENTRE CULTUREL DE DOISCHE
Rue Martin Sandron 124 - 5680 Doische
Tél: 082/21.47.38
E-mail: centre.culturel.doische@skynet.be
FOYERCULTURELDOISCHE.COM

FEVRIER 2022



**DIMANCHE
06
FÉVRIER
2022**



**À PARTIR DE 10 ANS
EN GROUPE
SUR INSCRIPTION.**

**BIBLIOTHEQUE
LIVRE-CHOIX, DOISCHE
À PARTIR DE 10H**



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION 082/214.738

**Economisons du papier
photocopiez-moi !**

PARTAGE DE GRAINES



Pour la Saint-Valentin, offrez-vous plutôt des cadeaux de la nature ! Venez nombreux, avec ou sans semences ! Profitons de la générosité que nous procure la nature et partageons ce savoir-faire ancestral !

**GRATUIT ! 12 FÉVRIER 2022
DE 9H À 12H**

A la salle de Romerée

Infos : 082/214.738 Rue des Tilleuls - à côté de l'église

En collaboration avec la locale des Eaux Vives des Amis de la Terre et Simpliciterre

**Economisons du papier
photocopiez-moi !**

Carnets pliés

**Dimanche 27 février
de 14h à 17h**

Pour tous à partir de 6 ans,
(les enfants doivent être accompagnés
d'un adulte)

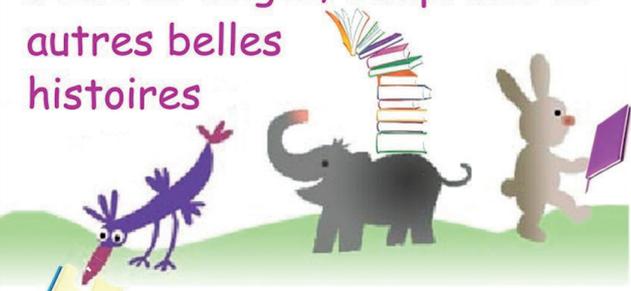
L'art du pliage pour réaliser en
quelques pliés des carnets aux
formats variés

Centre Culturel de Doische
Rue Martin Sandron, 124

**Inscriptions obligatoires
082/214.738**



**Jeux de doigts, comptines et
autres belles
histoires**



pour petites oreilles...

**Mercredi 2 février 2022,
de 10h à 11h**

**Un moment convivial dans un espace douillet
pour les petits de 0 à 2,5 ans.
Les grands frères et les grandes sœurs
sont les bienvenus.**

À la consultation de l'ONE de Gimnée
(Quartier des Rippels)

Bienvenue à tous, même sans rendez-vous
chez le médecin. Participation gratuite

associatif



**Matagne-la-Grande
salle des Fêtes**

**samedi 19 février
à partir de 18h30**

TARTIFLETTE

Animation du 100^{ème}

- 🎵 Apéritif
- 🎵 Tartiflette
- 🎵 Dessert

Adultes : 20 € Enfants - 12 ans : 10 € (BOISSONS NON COMPRISES)

Réservation obligatoire avant le 12 février auprès de
Catherine GILLES : 0495/93 38 88
paiement sur le compte en banque BE 94 0016 6368 7214 de
la Fanfare Royale Saint-Laurent : communication : NOM + nombre personnes

Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

SOIREE JEUX ADOS

À partir de 12 ans

Locaux du Foyer Culturel
VENDREDI
25 FEVRIER dès 20h.

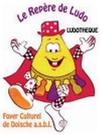
**JEUX
DE PLATEAUX
DE STRATEGIE**

ESCAPE GAME, ...

*Abalon - Jungle speed - Dix de chute - Just one
Quorridor - Escape Game - Suspend
Wazabi - Kings domino ...*

Dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.
Renseignements : 082/214 738





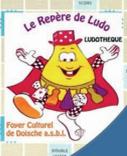
ATELIERS SCRABBLE

Venez vous réunir, dans une
ambiance sympathique, conviviale,
où le jeu reste un véritable plaisir.

DOISCHE
Foyer Culturel
Prochains rendez-vous :
07 et 21 février
de 13h30 à 16h30

Initiative de la ludothèque
« Le Repère de Ludo »
Renseignements : 082 /214 738
Dans le respect des mesures
sanitaires en vigueur.






« Ca Manque pas d'Air » Asbl
Rue de l'Auberge, 17 - 5680 Matagne-la-Petite
060/34.91.34 ou 0487/86.14.08 camanquepasdair@outlook.be
Facebook : Petit Rustique Matagne

Café-culturel associatif
Mérite culturel 2016 (Doische)
Prix de la créativité 2019 (MPA)

associatif

CONCERTS Vendredi 11/02 – 20h30 : « Odessalavie ». Musiques du Monde. Suite à leur rencontre fulgurante dans une Roumanie pas trop infidèle à elle-même, Aurélie Charneux et Silvia Guerra (clarinette et accordéon), se trouvent comme une paire de chaussures, et créent le duo « odessalavie ». Le départ était un retour aux sources d'un klezmer pur et simple. Le résultat est un métissage d'âmes et des notes (im)pertinentes et touchantes.

Vendredi 25/02 – 20h30 : « O'Tchalaï ». Musiques et chansons balkaniques et tsiganes. Pour le plaisir de se mettre le cœur à l'envers ! Otchalaï explore le vaste univers des musiques et des chansons des Balkans et tsiganes ; de Bucarest à Sofia, d'Odessa à Thessalonique, ce quartet crée des atmosphères de grands espaces enneigés ou de petits bistrotis confinés ; le vent y souffle et on chante, on rit, on pleure, on aime, on se déchire et se retrouve, la vie donc !

SÉANCES SOPHROLOGIQUES Lundis 14/02 et 28/02 - 9h45 (en intérieur). Apprendre à utiliser toutes les ressources qui sont en nous, grâce à quelques exercices de sophrologie. Ils nous aident à cultiver notre bien-être ou à mieux gérer nos angoisses ou notre stress. Avec Laurence Gillet, sophrologue de la région d'Agimont. PAF : 5 euros.

BALADE NATURE Dimanche 30 janvier. Balade avec le guide nature Jean-Marc Mahautduchene. Proposant des balades depuis 30 ans, il pourra vous parler autant de champignons, que d'oiseaux, de géologie ou encore d'histoire locale... Départ de la balade à 13h30. Rdv à l'église de Douibes à 13h15 pour commencer à l'heure. Arrivée vers 16h au Petit Rustique après avoir repris vos véhicules

EXPOSITION DU MOIS : Du jeudi 3 au lundi 28/02/2022. Prolongation de l'exposition des peintures de **Marie-Noëlle Bouzin**, une artiste de Gonrioux, près de Couvin. Des peintures douces, qui invitent au calme et la quiétude. Venez prendre le bon air zen !

Ouvert du jeudi au lundi de 15h à 22h. Le dimanche à partir de 11h. .

Avec la collaboration active du Foyer Culturel de Doische !



Mercredi 9 FEVRIER 2022

| Devant la Maison Communale | de 16h25 à 17h.

bibliothèque

RENSEIGNEMENTS : 082/214.738

Bibliothèque « Livre-choix » : bibliotheque@ccdoische.be

CALENDRIER FEVRIER 2022

ACTIVITES DU FOYER (voir annonces)

Mer. 02 : **GIMNEE** : local ONE : Jeux de doigts, comptines et belles histoires pour les enfants

Dim. 06 : **DOISCHE** : Foyer culturel : Escape Game à partir de 10 ans

Lun. 07 & 21 : **DOISCHE** : Foyer culturel : ateliers scrabble

Sam. 12 : **ROMEREE** : salle communale : partage de graines en collaboration avec la locale des Eaux Vives des Amis de la Terre et Simpliciterre

Mer. 09 : **DOISCHE** : Maison Communale : halte du BédéBus

Ven. 25 : **DOISCHE** : Foyer culturel : soirée Jeux Ados

Dim. 27 : **DOISCHE** : Foyer culturel : carnets pliés : pour tous à partir de 6 ans

CONCERTS

Ven. 11 : **MAT-LA-PETITE** : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »

Ven. 25 : **MAT-LA-PETITE** : Petit Rustique : concert organisé par « Ça manque pas d'Air »

DIVERS

Ven. 4 & 18 : **DOISCHE** : Foyer culturel : Atouts Conseils, spécial Ecrivain public organisé par le PCS de Doische

Jeu. 10 : **DOISCHE** : Foyer Jean XXIII : Repair Café organisé par le PCS de Doische

Jeu. 10 & Sam. 26 : **ROMEREE** : Potager partagé : préparation du printemps organisé par le PCS de Doische

Ven. 11 & 25 : **DOISCHE** : Foyer culturel : Atouts Conseils, spécial soutien informatique et smartphone organisé par le PCS Doische

Mar. 15 & 22 : **MAT-LA-PETITE** : Carmel : Bouger en toute sérénité, Ateliers de prévention des chutes pour les aînés organisé par le PCS de Doische

Sam. 19 : **MAT-LA-GRANDE** : salle Saint Laurent : souper organisé par la Fanfare Royale Saint Laurent des Matagne-la-Grande

MEDECINS DE GARDE

Depuis le 1er juillet 2011, le WE et les jours fériés, appelez le 1733 ou orientez-vous au poste de garde

PHARMACIES DE GARDE

Sam.05 - dim.06 : Pharmacie FONTINOY 082/ 644 326 - rue de la Gare 87 à Agimont

Sam.12 - dim.13 : Pharmacie Familia 082/ 645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye

Sam.19- dim.20 : Pharmacie GLESNER 060/ 390 595 - rue E. Defraire 71 à Treignes

Sam.26- dim.27 : Pharmacie LERICHE 082/ 688 199 - rue du Centre 30 à Flavion



ATTENTION : les articles et annonces destinés à la « Chronique des Dix Villages » du mois de mars 2022 **DOIVENT ÊTRE RENTRÉS AVANT LE 7 FEVRIER**

Ceci afin de respecter les délais souhaités par l'imprimeur pour la mise en page.

Fêtons ensemble la liberté



Ta vie t'appartient, fêtons cela ensemble!

C'est le moment d'observer, d'écouter, de t'exprimer. Dire que tu veux un monde plus juste, plus beau, plus solidaire, respectueux de tous. Toi et tous ceux de 6^e primaire, partagez vos expériences, vos joies, vos contestations, vos envies. Pour fêter ça, participe à la fête laïque de la jeunesse à Nismes, le 15 mai 2022.

Inscris-toi sur : www.fetelaiquedelajeunesse.be



Pour plus d'information :
081 73 01 31 - contact@laicite.com



J. Hoffman

CARROSSIER - RÉPARATEUR

ENTRETIEN - FREINS - PNEUS

Rue des Biaux 35 | 5680 Gochenée (Doische)

0497 26 03 87 | jeremy-hoffman@hotmail.com